



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada**
The Cambridge Building
3 Queen Street/ 3, rue Queen
Charlottetown, PEI C1A 4A2
Bid Fax: (902) 566-7514

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Veillez adresser toute demande de renseignements par écrit à l'attention de l'autorité contractante, Crystal Bysterveldt, soit par télécopieur ou par courriel à: crystal.bysterveldt@tpsgc.gc.ca.

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Commercial Acquisitions (PEI)
The Cambridge Building
3 Queen Street/3 rue, Queen
Charlottetown, PEI C1A 4A2

Title - Sujet Besoin de repas et d'hébergement	
Solicitation No. - N° de l'invitation W010X-18J031/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client W010X-18J031	Date 2017-12-20
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PEI-001-4242	
File No. - N° de dossier PEI-7-40146 (001)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-01-16	
Time Zone Fuseau horaire Atlantic Standard Time AST	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Bysterveldt (PEI), Crystal	Buyer Id - Id de l'acheteur pei001
Telephone No. - N° de téléphone (902) 940-7122 ()	FAX No. - N° de FAX (902) 566-7514
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

LES CHANGEMENTS SUIVANTS AUX DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES ENTRENT EN VIGUEUR IMMÉDIATEMENT. CET ADDENDA FERA PARTIE DES DOCUMENTS CONTRACTUELS.

LE PRÉSENT ADDENDA VISE À PRÉSENTER LES RÉPONSES SUIVANTES AUX QUESTIONS POSÉES PAR LES SOUMISSIONNAIRES.

1. **Question** : Les 3 chambres individuelles à fournir du 28 février au 12 mars sont-elles destinées à des représentants du MDN et est-ce que ces 3 personnes occuperont les chambres pendant toute la période?

Réponse : Oui, les chambres sont nécessaires du début à la fin de la période visée.

2. **Question** : Le client peut-il envisager de modifier les exigences en matière de chambres afin d'héberger trois cadets par chambre, deux dans les lits fournis par l'entrepreneur et un sur un lit de camp? Certaines chambres pourraient même être assez grandes pour accueillir deux lits de camp en plus des meubles en place. Beaucoup d'hôtels hésiteront à retirer leurs meubles des chambres. En procédant ainsi, le MDN aurait moins d'efforts à faire pour installer les lits de camp et les récupérer.

Réponse : Nous avons décidé de procéder ainsi puisqu'il s'agit d'un championnat national et que si tous les athlètes n'ont pas le même type de lit, il pourrait y avoir une apparence d'avantages pour certains athlètes (c.-à.-d. les athlètes qui ont un lit d'hôtel tandis que d'autres athlètes dorment sur un lit de camp).

3. **Question** : Veuillez confirmer, à la section 1.3.1.3 Chambres de cadets, que le fournisseur n'a pas à fournir les draps pour les lits de camp, seulement les oreillers et les taies d'oreiller.

Réponse : Oui, c'est exact.

ÉNONCÉ DES BESOIN

3.5 Contraintes

Supprimer :

3.5.1

L'installation de l'entrepreneur doit se trouver à moins de 45 minutes en voiture des installations de ski du parc provincial de Brookvale, dans des conditions météorologiques normales.

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

W010X-18J031/A

002

pei001

Remplacer par:

3.5.1

Les installations de l'entrepreneur doivent être situées au moins de 50 kilometres du parc de ski Brookvale.

*******VOIR CI-DESSOUS*******

RÉVISÉE : 21 Décembre 2017**ANNEXE « C »****ÉVALUATION TECHNIQUE****CONDITIONS OBLIGATOIRES**

Les soumissions DOIVENT répondre aux conditions obligatoires ci-dessous. Pour démontrer qu'ils respectent les spécifications techniques, les fournisseurs DOIVENT indiquer dans leur soumission les spécifications complètes ou inclure de la documentation descriptive de l'équipement offert.

Les spécifications complètes ou la documentation descriptive devraient accompagner la proposition, ou elles peuvent être présentées plus tard. Si le fournisseur ne soumet pas les spécifications complètes ou la documentation descriptive comme demandé, l'autorité contractante l'informerait qu'il doit le faire et lui donnera une date pour ce faire. La soumission sera jugée non recevable si le fournisseur omet de répondre à la demande de l'autorité contractante durant cette période.

Les propositions qui manquent aux conditions obligatoires seront jugées non recevables.

REMARQUE AUX SOUMISSIONNAIRES : INSCRIVEZ DANS LA COLONNE RÉFÉRENCE LE NUMÉRO DE PAGE DE VOTRE PROPOSITION QUI CORRESPOND À LA CONDITION.

	Critères de spécification obligatoires	Oui/No
3.4.1	Le contracteur doit fournir l'accès aux installations de buanderie sur place comprenant au moins de 4 machines à laver et 4 séchoirs à utiliser par le personnel du championnat du 28 février au 12 mars 2018. Les machines peuvent être fonctionner par des jetons.	
3.4.2	Une laverie commerciale ouverte jusqu'à 2000h chaque soir doit être située à moins de 5 km de l'installation du contracteur pour utilisation des participants.	
3.5.1	Les installations de l'entrepreneur doivent être situées au moins de 50 kilomètres du parc de ski Brookvale.	
3.5.3	Le MDN se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer le nombre de jours ou les quantités prévues dans l'exigence qui ont été décrits ci-dessus avant la fermeture des bureaux le 28 février 2018. Ces changements doivent être demandés par l'autorité contractante, et cette dernière doit aviser l'entrepreneur par écrit.	
3.5.5	Toutes les friandises et tous les articles contenus dans les minibars doivent être retirés des chambres, et les téléphones et les téléviseurs doivent être désactivés pour éviter que leurs occupants puissent se voir facturer des frais supplémentaires. Les journaux et les autres articles complémentaires ne sont pas requis. Tous les frais supplémentaires facturés à une chambre seront assumés par ses occupants.	
3.5.6	Il faut nettoyer les chambres (toilettes, poubelles, bacs de recyclage, etc.) et remplacer les serviettes et les commodités tous les jours, au besoin. Des lits pliants seront utilisés dans les chambres pour les cadets, et il ne sera donc pas nécessaire de faire ces lits.	

3.5.7	L'entrepreneur doit fournir une salle à manger contenant suffisamment de tables et de chaises pour servir tous les petits déjeuners, repas du midi à la cafétéria et repas du soir. Cette salle à manger doit permettre de nourrir tous les membres du personnel en 90 minutes.	
3.5.8	L'entrepreneur doit fournir les repas du midi lors des déploiements en grande quantité (SANS les emballer ou les ensacher individuellement) et ils doivent pouvoir être récupérés tous les jours dans la cuisine de l'entrepreneur au plus tard à 10 h 30. Le MDN fournira des contenants isolés pour les boissons chaudes et l'eau nécessaire pour ces repas.	
3.5.9	Il faut faire preuve de flexibilité en cas d'imprévus et prévoir une marge de manœuvre d'une (1) heure avant ou après le service des repas du midi et du soir (p. ex. retards dus à la météo). L'officier de la logistique de la compétition coordonnera ce détail à l'avance avec l'entrepreneur, s'il y a lieu.	
3.5.10	Le repas du soir du 6 mars 2018 doit être servi jusqu'à 19 h, et un repas froid doit être offert par la suite pour les arrivées tardives. L'officier de la logistique de la compétition donnera une idée du nombre de repas à prévoir à l'entrepreneur.	
3.7	L'entrepreneur doit fournir l'hébergement et les repas, conformément aux spécifications énoncées dans le présent énoncé des travaux, du 28 février 2018 au 13 mars 2018.	